






Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



**« Alliances pour le tourisme
culturel (ACT) en Anatolie
orientale »**

**Programme conjoint Culture et
Développement du F-OMD mis en
œuvre en**

TURQUIE

DURÉE : décembre 2008 – avril 2012	CONTRIBUTION AUX OMD :   
PARTENAIRES UN : UNESCO, PNUD, UNICEF, OMT	
BUDGET : 3.8 millions USD	

PRÉSENTATION :

Le Programme conjoint vise à encourager le développement socioéconomique durable de la région turque la moins développée (l'Anatolie orientale) en améliorant la compréhension interculturelle et en promouvant la diversité culturelle, principalement par le biais d'activités de renforcement des capacités relatives au patrimoine culturel et par la fourniture de services d'aide au développement des entreprises culturelles.

Objectifs spécifiques :

- Développement des capacités institutionnelles et du cadre réglementaire pour la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel et la mise en place d'un tourisme culturel
- Renforcement des capacités des communautés et des entreprises de Kars en vue de la génération de revenus et de la création d'emplois dans le secteur du tourisme culturel
- Promotion de la cohésion sociale et du dialogue grâce à l'établissement d'outils conceptuels, de partenariats et de mécanismes de gouvernance pour les autorités locales et la société civile

DIMENSIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Economie
- Education
- Patrimoine
- Gouvernance
- Social

DOMAINES CULTURELS COUVERTS PAR LE PROGRAMME :

- Patrimoine culturel et naturel
- Patrimoine culturel immatériel
- Arts de la scène et festivités
- Arts visuels et artisanat
- Livre et presse
- Audiovisuel et médias interactifs
- Tourisme

CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE :

Turquie orientale (Ağrı, Ardahan, Bingöl, Bitlis, Elazığ, Erzincan, Erzurum, Hakkari, Iğdır, Muş, Tunceli, Van). La ville pilote est Kars.

APERÇU DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES :

- **Développement du tourisme culturel dans la province de Kars:**
 - Sensibilisation au potentiel du tourisme culturel à Kars: élaboration d'une Stratégie pour un développement durable du tourisme à Kars, y compris une évaluation du potentiel du tourisme culturel à Kars ainsi qu'un Plan d'action ; enquête réalisée sur les tour-opérateurs intéressés par Kars et élaboration d'une feuille de route pour les groupements dans le secteur du tourisme ; brochures de promotion du tourisme culturel dans la province de Kars produites et diffusées lors de foires touristiques ; tournée promotionnelle de Kars organisée au profit de tour-opérateurs, acteurs nationaux du tourisme et représentants des médias
 - Promotion de l'entrepreneuriat culturel: programme de subventions mis en place pour soutenir 8 projets de tourisme culturel ; formations à l'entrepreneuriat en tourisme organisé pour améliorer la planification des activités des entreprises et leurs structures de gestion
- **Renforcement des capacités à sauvegarder le patrimoine culturel :**
 - Base de connaissances développée sur le patrimoine culturel à Kars: création d'un système logiciel automatisé destiné à produire, collecter et gérer des données numériques en lien avec les biens culturels de Kars - 2643 fichiers numérisés et intégrés dans le système ; Conseil de préservation de Kars créé pour abriter le nouveau système automatisé ; formations sur l'utilisation du nouveau système pour des acteurs locaux et le personnel du Ministère de la Culture et du Tourisme
 - Actions en vue de la sauvegarde de la cité médiévale d'Ani: approbation du Cadre d'amélioration de la gestion du site ; préparation d'un projet de plan quinquennal de gestion du site ; plan archéologique d'Ani mis à jour et intégré dans le nouveau logiciel automatisé
 - Actions en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI): établissement d'une cartographie et d'un inventaire des éléments du PCI dans la province de Kars ; organisation d'ateliers sur la mise en œuvre de la Convention de 2003
- **Renforcement de la cohésion sociale et du dialogue social grâce à la promotion du patrimoine culturel:**
 - Meilleure compréhension de la diversité culturelle chez les enfants: salles de musée pour enfants établies dans les provinces de Kars et Erzurum – modules de formation sur le patrimoine culturel livrés dans 8 villes ; programmes éducatifs sur les compétences culturelles et de la vie de tous les jours fournis par les Comités des droits de l'enfant
 - Promotion de la tradition des troubadours: création d'une Maison de la Culture dans la province de Kars pour accueillir les activités de l'Association des troubadours de Kars (fabrication et utilisation d'instruments traditionnels, activités sociales, ateliers, etc); Sixième Festival International des Troubadours organisé; CD et des livres produits sur les contes populaires des troubadours

BÉNÉFICIAIRES :

Directs : 3 600 – 39% de femmes ; 244 institutions de la société civile

Indirects : 85 000 – 45% de femmes

- Les communautés locales de Turquie orientale, à savoir les habitants des 80 villages visités lors de l'étude de terrain menée dans le cadre du PCI, ainsi que les enfants et les étudiants (de 13 universités)
- Les artisans, en l'occurrence ceux qui apprennent la fabrication du « saz » et du « tar » (instruments traditionnels des troubadours), celle du feutre et de poupées et l'élevage traditionnel des oies
- Les entreprises travaillant dans l'industrie du tourisme et ses secteurs connexes
- Les ONG locales, les associations communautaires, les fondations et les organisations commerciales
- Des ministères : culture et tourisme, environnement, affaires étrangères
- Le gouvernorat de Kars

PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU LOCAL :

- Des ministères : culture et tourisme, affaires étrangères, industrie et commerce
- L'organisme de planification nationale, les services sociaux et l'Agence pour la protection de l'enfance, la chambre de commerce et d'industrie
- Le gouvernorat, la municipalité et l'Union des services et infrastructures touristiques de Kars
- L'Université Kafkas de Kars et l'Université d'Ankara
- La municipalité et le gouvernorat du district de Sarıkamış
- Le chef du village d'Ocakli

ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS NATIONALES :

Le Programme conjoint s'appuie sur les priorités nationales existantes, à savoir :

- Le neuvième Plan de développement (2007-2013)
- Le Plan d'action stratégique national pour le tourisme (2007-2013)
- La Stratégie touristique pour 2023
- Le résultat 2 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2006-2010 : « D'ici à 2010, application efficace de politiques économiques et sociales visant à réduire la pauvreté et les disparités et promotion de services sociaux de base de qualité en faveur des groupes vulnérables »

HISTOIRES DE RÉUSSITE :

❖ Élaboration d'un plan directeur pour le tourisme et d'initiatives de développement économique local pour le tourisme

Le développement durable du tourisme a été encouragé à Kars, contribuant à dynamiser l'économie locale, avec le lancement d'un programme intitulé « Initiatives de développement économique local pour l'essor du tourisme à Kars ». Ce programme attribue des subventions à huit projets à petite échelle dans des domaines tels que la fabrication traditionnelle de fromages et de poupées, la production du feutre et le tourisme d'hiver.

❖ Les modules d'apprentissage des enfants sur les musées et les salles de musée destinés aux enfants à Kars et Erzurum

L'éducation culturelle des enfants a été considérablement renforcée grâce à la promotion de la diversité et de la compréhension des cultures avec la création des deux premières salles de musée destinées aux enfants en Anatolie orientale, l'organisation de formations sur les musées pour plus de 500 enfants dans huit villes, ainsi que l'élaboration et l'expérimentation du tout premier « module sur les musées par les enfants et pour les enfants » en Turquie. Ce module sera utilisé lors des prochaines activités pédagogiques des musées pour encourager les enfants à aider les autres enfants de leur âge à accroître leurs connaissances et leurs compétences et à assimiler la culture par le biais de diverses activités interactives.

❖ La fourniture d'un soutien en faveur de la sauvegarde et de la promotion de la diversité culturelle et du patrimoine culturel, et plus particulièrement du patrimoine culturel immatériel et de la diversité des expressions culturelles, à travers différentes activités complémentaires

Afin d'encourager le développement social local, la diversité culturelle a été favorisée dans la province de Kars grâce à la présentation de la tradition des troubadours par le biais d'une série de mesures complémentaires : la création d'un centre culturel destiné à l'Association des troubadours de Kars, l'organisation d'un festival international de troubadours, la production d'un CD audio comprenant une sélection d'interprétations de troubadours locaux, l'organisation de formations sur la fabrication d'instruments de musique traditionnels et sur la manière d'en jouer, etc.

❖ Assistance technique et aide à la cartographie du patrimoine culturel immatériel de Kars et de ses environs

La connaissance du patrimoine culturel immatériel de Kars a été approfondie grâce à la cartographie de ses biens culturels immatériels suite à une étude menée sur le terrain par l'UNESCO, le Ministère de la culture et l'Université Kafkas, qui a permis d'obtenir environ 7 000 pages de transcription de données, 2 000 photographies et 260 enregistrements vidéo. Ces informations constituent une base solide pour entreprendre les futures activités de sauvegarde du patrimoine de Kars et concevoir des initiatives de tourisme culturel durable dans la province.

❖ Méthodologie et élaboration du Plan de gestion du site d'Ani

Les capacités institutionnelles de sauvegarde du patrimoine culturel d'Ani ont été renforcées grâce à la fourniture d'un soutien technique visant à aider le Ministère de la culture à élaborer un plan de gestion pour la ville médiévale, ce qui a débouché sur l'approbation d'un Cadre d'amélioration de la gestion du site et sur un accord entre les parties prenantes au sujet de l'élaboration d'un projet de plan de gestion quinquennal, ainsi que sur la création d'un système logiciel automatisé destiné à produire, collecter et gérer des données numériques en lien avec les biens culturels de Kars.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Site web du Programme conjoint :
<http://www.mdgf-tr.org/kultur/v2/p/en/home.php>
- Site web du F-OMD :
<http://www.mdgfund.org/fr/program/alliancespourlaculturedutourismeactdanslestdelan-atolie>